



Pauline Véron dévoile 145 actions pour les jeunes parisiens

Pauline Véron, adjointe à la Maire, soumettra au prochain Conseil de Paris un grand programme d'actions pour l'autonomie des jeunes parisiens, qui sera mis en œuvre par la Ville sur la période 2015-2020.

Haut niveau d'enseignement, forte activité économique, dynamisme culturel, cadre de vie agréable... Paris est une ville pleine d'atouts et attractive pour la jeunesse, à l'échelle française mais aussi internationale. 29% des Parisiennes et des Parisiens ont entre 11 et 29 ans et 14,7% ont entre 16 et 25 ans, un taux supérieur à la moyenne nationale (12,2%) et francilienne (13,6%).

Paris accompagne les jeunes dans l'acquisition de leur autonomie. « La Ville doit être un soutien des jeunes parisiens à chaque étape clé de leur parcours vers l'autonomie. En particulier pour les jeunes qui en ont le plus besoin. En se saisissant de leurs droits, en réussissant à s'assumer financièrement, à accéder à un logement, à se construire à travers le sport ou la culture, ils se donnent les moyens de concrétiser leurs projets personnels et de devenir des acteurs à part entière de la vie la cité », souligne Pauline Véron, adjointe à la Maire en charge de la jeunesse.

Depuis plusieurs années, la Ville se mobilise pour les jeunes à travers de nombreux dispositifs et le soutien à de nombreux partenaires associatifs. Un pas supplémentaire sera franchi pendant cette mandature, grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'exécutif municipal. Après avoir mené un important travail de concertation, de diagnostic des dispositifs existants, de recensement des besoins et avoir consulté le Conseil Parisien de la Jeunesse, Pauline Véron présentera au prochain Conseil de Paris un « Programme parisien pour l'autonomie des jeunes », qui portera sur la période 2015-2020.

Ce programme comporte 145 mesures, réparties en 5 axes, essentiels à l'autonomie des jeunes : « s'orienter, se former et s'informer » (ex : 1.000 stagiaires de 3e, prioritairement des quartiers populaires, accueillis dans les services de la Ville), « trouver un emploi stable » (ex : lancement de la « garantie jeunes » au 1er janvier 2016 pour 1.000 jeunes accompagnés par la Mission Locale), « se loger » (ex : développement de la colocation solidaire avec le secteur associatif), « se déplacer, expérimenter la ville » (ex : convention « jeunes conducteurs » pour l'attribution d'une aide financière Autolib'), et « s'engager, découvrir, s'épanouir » (ex : lancement de « quartiers libres », nouvelle aide aux projets citoyens portés par les jeunes, pour leur quartier). Il sera conduit de façon transversale, en lien avec l'ensemble des adjoints à la Maire de Paris, en associant aussi les services de l'Etat et les acteurs associatifs. Un comité de pilotage annuel permettra de s'assurer de sa bonne mise en œuvre.